

Objet : Protocole sanitaire en vigueur à la rentrée

Mesdames et Messieurs,

Le ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports vient de publier le nouveau protocole en vigueur à la rentrée.

Vous pouvez trouver le document dans son intégralité [ici](#).

Et le livret d'information aux familles [ici](#).

Nous allons appliquer scrupuleusement les consignes indiquées dans ce protocole, mais la situation particulière du Lycée de la Montagne, dans lequel 70 % des élèves sont internes, 90 % des élèves se déplacent en bus, rend plus complexe encore leur application.

Les principes (sauf évolution de la situation sanitaire) :

- **Tous les élèves sont accueillis au lycée.** Les modalités de la rentrée sont publiées sur le site du lycée avec un accueil différencié selon le niveau [voir ici](#)
- **Les masques sont obligatoires pour tous, tout le temps.** Les élèves doivent avoir leurs masques ; il est recommandé deux masques par jour, soit 10 masques par semaine. Le lycée ne lave pas les masques. Il sera possible d'enlever son masque dans sa chambre d'internat. Les masques seront à garder pour les déplacements en groupe au sein du village, afin de ne pas créer de problèmes aux villageois. Ils sont obligatoires dans les commerces. Le port du masque est obligatoire dans les bus.
- **La température des élèves sera prise tous les jours le matin à l'entrée du lycée.** Les élèves qui ne sont pas dans les normes attendues (< à 38 degrés), seront isolés dans un premier temps, puis récupérés par leur famille, si l'état de santé se confirme.
- **Le lavage des mains est la meilleure des barrières contre le virus :** les lavabos du lycée sont nombreux et permettent un lavage fréquent des mains. Du gel hydro alcoolique est disponible en de nombreux points du lycée et particulièrement au restaurant scolaire.
- **La distanciation sociale est à rechercher dans tous les espaces, où cela est possible.** L'organisation des salles de classe et du réfectoire a été optimisée en ce sens. Les élèves doivent se responsabiliser à ce sujet, notamment dans la cour ou lors de leurs déplacements où les masques sont obligatoires. Dans les bus, la distanciation sociale n'est plus obligatoire, mais le port du masque oui.
- **Aération et nettoyage des locaux :** les locaux seront aérés plusieurs fois par jour et le sol et les surfaces nettoyés et désinfectés au minimum une fois par jour (deux pour les tables et poignées).
- **La limitation du brassage entre classes et groupes n'est plus obligatoire,** mais il sera recommandé d'éviter les regroupements importants dans les couloirs et lieux de croisements.

- L'accès aux bancs, jeux et espaces collectifs extérieurs est autorisé. Le foyer des élèves sera autorisé, à titre expérimental, et sous réserve du port du masque obligatoire, avec un effectif limité (20 p). Le nettoyage des locaux sera renforcé, sous contrôle des élèves de la MDL.

Quelles que soient les mesures prises, celles-ci ne seront efficaces que si les élèves, et les personnels, les appliquent et les respectent.

P. VALLEE
Proviseur